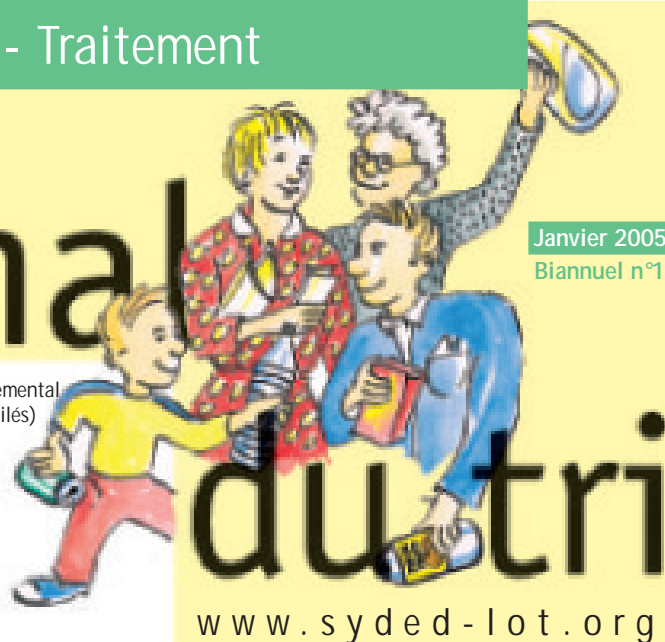


Le journal

Rédigé par le SY.D.E.D. du Lot (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés)

Janvier 2005
Biannuel n°12



du tri

www.syded-lot.org

Un pas de plus vers le développement durable



La quantité de déchets ménagers a doublé ces trente dernières années pour atteindre dans le Lot le seuil de 450 kg/habitant/an.

Seules des réponses collectives et adaptées permettront d'enrayer ce phénomène, faute de quoi il serait illusoire d'imaginer contenir durablement l'évolution des coûts liés à la collecte et au traitement de ces déchets.

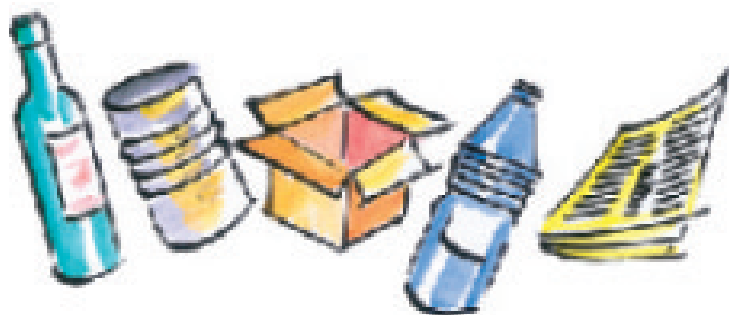
Les solutions se situent à deux niveaux : réduire les quantités de déchets à la source et détourner tous les produits recyclables vers les collectes sélectives. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons ce sac à provisions réutilisable, destiné à remplacer les sacs de caisses distribués dans les magasins, tout comme nous vous rappelons l'intérêt du recyclage au travers de la description des différentes filières.

Recycler les emballages et les papiers permet d'économiser de l'énergie et de préserver des matières premières qui, pour certaines, ne sont pas inépuisables. Les récentes envolées du prix du pétrole doivent faire prendre conscience à chacun, non seulement de la nécessité de recycler les déchets, mais aussi de l'importance de doter nos territoires d'une certaine capacité de production d'énergie renouvelable.

C'est le défi que le SY.D.E.D. a décidé de relever à son niveau, en prenant en charge dès 2005 la construction, le financement et l'exploitation des réseaux de chaleur communaux qui, sur les modèles de ceux de Nuzéjols et de Cazals, utiliseront des déchets de bois comme combustible.

Ces actions s'inscrivent naturellement dans notre démarche de développement durable, à laquelle nous devons tous, individuellement, apporter notre contribution.

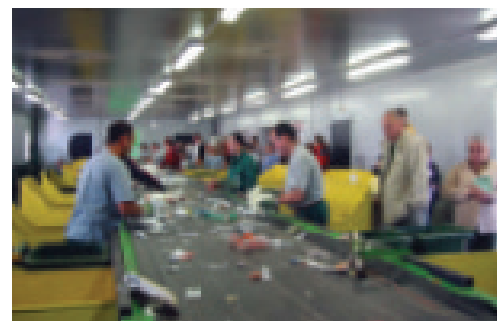
Gérard MIQUEL
Président du SY.D.E.D.



Les Journées "Portes Ouvertes"

En septembre dernier, les trois Centres de tri du SY.D.E.D. ont ouvert, tour à tour, leurs portes au public. L'affluence a été importante puisqu'environ 2300 personnes ont répondu à l'invitation.

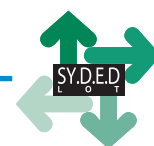
Sur chaque site, le personnel était exceptionnellement à l'œuvre un samedi, afin que chacun puisse mieux comprendre le fonctionnement des équipements.



La salle de tri de Figeac

Guidés par des agents du SY.D.E.D., les visiteurs ont suivi le cheminement des déchets recyclables à partir du hall de dépôt jusqu'aux aires de stockage avant expédition, en passant par la salle de tri et devant la presse de conditionnement.

La forte participation des habitants et surtout leurs réactions positives exprimées à la fin de la visite permettent de conclure sur un bilan plus que satisfaisant pour cette opération.



Ce que deviennent vos déchets recyclables

Vous consommez déjà recyclé !

Bien que l'on ne s'en rende pas compte, nous consommons déjà recyclé. **En France, un produit sur deux contient des matériaux recyclés.**

Pour certains matériaux, comme le papier, le verre et le métal, le recyclage est depuis longtemps une source de matière première. La collecte du verre a commencé en France en 1976, il y a donc 28 ans ! Aujourd'hui le calcin (verre collecté dans les récup'erre et broyé) remplace pour plus de la moitié le sable dans la fabrication du verre.

En revanche pour le plastique, c'est encore une nouveauté. Mais devant les volumes de plus en plus importants, la

recherche s'est intensifiée et permet de produire de nombreux objets en plastique recyclé. Malheureusement ces derniers sont rarement identifiables et nous connaissons rarement l'origine du produit que nous achetons. Ainsi beaucoup de personnes savent que les laines polaires peuvent être fabriqués à partir de bouteilles en plastique, mais c'est aussi le cas de votre balai ou du rembourrage de vos couettes et oreillers !

Vous trouverez dans ce journal des exemples de produits recyclés, il en existe bien d'autres et il est impossible de donner une liste exhaustive.

Le Plastique



En 2004, chaque habitant a contribué à recycler 76 bouteilles d'eau en 3 pulls polaires.

Chaque tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut.

L'Acier et l'Aluminium



En recyclant l'aluminium, on économise 95% de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de 1ère fusion.

Le Carton



54% du carton que nous utilisons est déjà du carton recyclé.

Chaque tonne d'emballages en carton recyclée fait économiser 2,5 tonnes de bois.



Les Briques alimentaires



Chaque tonne de briques recyclée permet d'économiser 2 tonnes de bois.

Le Papier



2/3 des papeteries françaises utilisent des produits de récupération pour leur production.

Le verre



Les emballages en verre sont recyclables à l'infini.

Les 6600 tonnes de verre collectées en 2004, ont permis de fabriquer 16 500 000 nouvelles bouteilles.

Recycler pour économiser des matières premières

Si le recyclage est une alternative à la mise en décharge, c'est aussi un moyen d'économiser les ressources naturelles de la planète. Tous les objets que nous fabriquons sont issus de matières premières naturelles : pour le verre c'est du sable, pour le plastique du pétrole, pour l'aluminium de

la bauxite, etc... Or, il est possible d'utiliser des matières premières provenant du recyclage ayant les mêmes qualités techniques, mais sans utiliser les ressources naturelles et en économisant de l'énergie (ex : la température de fusion du calcin est plus basse que celle du sable).



Pour réduire la quantité de nos déchets

Le sac à provisions réutilisable

En même temps que ce numéro du Journal du tri, le SY.D.E.D. vous remet, ainsi qu'à chacun des 75000 foyers de son territoire, un sac à provisions réutilisable.

Cette opération vise à réduire les quantités de déchets que nous jettons quotidiennement. En effet, d'une capacité de 40 litres, ce sac, confectionné en polypropylène recyclable et d'une grande résistance,

pourra être réutilisé de nombreuses fois pour le transport de vos provisions, évitant ainsi d'utiliser puis de jeter les sacs plastiques distribués dans de nombreux commerces. Sa forme a été étudiée pour faciliter le rangement des produits et assurer une certaine stabilité lorsqu'il est transporté dans le coffre d'une voiture. Alors n'oubliez pas de le prendre en allant faire vos courses !



Le compostage individuel



L'opération de distribution de composteurs individuels, démarrée par le SY.D.E.D. en 2002, va également dans le sens de la réduction des quantités de déchets. Le compostage que chacun peut faire dans son jardin, permet de détourner du système de

collecte les déchets de cuisine d'origine végétale (soit près de 200kg par an par foyer), et éventuellement les déchets de jardin de petite taille.

Pour faciliter cette pratique, le SY.D.E.D. propose l'acquisition de composteurs individuels, presque 6800 ont déjà trouvé acquéreur.

Les personnes qui souhaitent acquérir un composteur peuvent encore faire leur demande par écrit auprès du SY.D.E.D. (Les Matalines 46150 Catus), en indiquant leurs coordonnées postales et téléphoniques et en joignant le règlement de 20 euros, par chèque à l'ordre du Trésor public. Le composteur sera livré sur la déchetterie la plus proche (date et lieu communiqués par téléphone).

22 déchetteries à votre service

Le Lot s'est doté d'un réseau de déchetteries particulièrement bien étoffé. Vingt deux équipements sont déjà ouverts, six autres doivent être construits dans les deux années à venir. La majorité des foyers lotois disposera alors d'une déchetterie à moins de 12 km de son domicile.

Ouvertes gratuitement pour les particuliers, elles sont destinées à recevoir les déchets trop volumineux pour pouvoir être collectés dans les conteneurs par les camions-bennes.

Ces déchets encombrants doivent être apportés à la déchetterie par le producteur lui-même, avec ses propres moyens de locomotion. En aucun cas, ils ne doivent être déposés à côté des conteneurs, au bord des routes.

Outre leurs répercussions inesthétiques et parfois les risques pour la circulation, ces pratiques induisent des surcoûts importants et des perturbations dans le fonctionnement des services de collecte des différentes collectivités.

Abandonner ses " encombrants " sur les lieux publics est en tout état de cause une pratique interdite.

